



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

MAIRIE
DE
SISTERON *

Département
des Alpes de Haute Provence

DMSF 2022-11-27
DECISION DU MAIRE

BAIL PROFESSIONNEL - MAISON DE
SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
DE SISTERON

Madame PASCAL Patricia
Cabinet N° 8 + Locaux communs partagés

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que les locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron sont disponibles.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De signer avec Madame PASCAL Patricia, domiciliée 5 lotissement Ségustero 04200 SISTERON , un bail professionnel pour l'occupation d'une partie des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sisteron – située 1 bis Avenue des Arcades - 04200 SISTERON – Cabinet n° 8 de 17.4 m² ainsi qu'à titre partagé, les locaux communs d'une surface de 140,3 m².

ARTICLE 2 : Ce bail est consenti pour une durée de six années à compter du 31-01-2023- période renouvelable.

ARTICLE 3 : Ledit bail est consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel de 312.50 € révisable ainsi que le versement de provisions périodiques pour charges (79 € en 2023).

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, Madame PASCAL Patricia.

Fait à SISTERON, le 13-01-2023

Le Maire,
D. SPAGNOU.